

Direction Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés - Animations Été 2010 - Activités à destination des adolescents : mutualisation des espaces jeunesse, programmation et tarifs - Attribution de subventions

M. Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La faible fréquentation des accueils permanents destinés aux adolescents durant la période estivale (accueils de loisirs, espaces jeunesse, etc.) avait conduit en 2009 les structures municipales d'animation à proposer une programmation différente des années passées autour d'un pôle mutualisé d'animation et d'information d'été à destination des 12-17 ans.

Au vu du bilan des animations été 2009 (les retours positifs des journées de sorties et des séjours et par contre l'expérience non concluante d'un site ouvert de plein air sur le modèle de Vital'été à Chamars et l'espace commun aux Bains Douches), il est proposé pour 2010 de concentrer les moyens humains et financiers de ces activités sportives et culturelles sur l'organisation de journées de sorties, de séjours organisés et autonomes (pour les jeunes adultes), de rencontres sportives dans les quartiers, d'activités à la carte et de temps d'échanges et d'information avec les jeunes dans chaque structure.

Il est précisé que cette opération est pilotée par la Coordination Jeunesse Inter'Agés de la Direction Vie des Quartiers. En conséquence les moyens humains et financiers correspondants sont placés sous la responsabilité de cette dernière pendant la période considérée.

Pour les séjours notamment et certains projets d'activités, la Ville a lancé un appel à projets auprès des partenaires associatifs pour les co-organiser.

1 - Programmation des animations et activités

a) Sorties 12 - 17 ans

Une programmation de huit sorties (une par semaine) sera proposée pour des activités de loisirs ; en projet : catamaran, festival de Châlon-sur-Saône, baignades lacs, ski nautique, canoë... 18 à 30 jeunes par journée sont prévus.

b) Séjours 12-17 ans

Suite à un appel à projet et à partenariat, les Francas du Doubs et l'ASEP Cras-Chaprais ont répondu en proposant des formules de séjours différentes.

Les Francas accueilleront 2 x 16 jeunes à Malbuisson en demi-pension en hébergement en dur sur deux périodes du 12 au 16 juillet et du 26 au 30 juillet avec des activités nautiques, accrobranche, astronomie, etc. Ce séjour se fera avec un directeur des Francas et la présence d'animateurs des maisons de quartier.

L'ASEP proposera également du 4 au 10 juillet un séjour «break dance hip-hop» pour 12 jeunes à Montpellier (rencontre avec une compagnie, préparation d'un temps fort,...).

Les associations, étant organisatrices des séjours, percevront directement les participations des jeunes, les prestations CAF et MSA correspondantes.

La Ville assurera de son côté l'organisation directe de deux autres séjours pour 14 jeunes chacun : le premier du 9 au 13 août autour de l'activité équitation à Montadroit, le second du 23 au 27 août pour un camp itinérant en canoë dans la vallée de la Loue. Ces séjours seront dirigés par des animateurs des maisons de quartier.

Par ailleurs, après une première rencontre entre les organisateurs de centres de vacances et les structures d'animations de quartier, un accompagnement tout particulier des jeunes de 12 à 17 ans pour partir en séjours de vacances de leur choix, sera mis en place cette année dans les structures via les animateurs enfance, jeunesse et familles. Cet accompagnement aura pour objet d'informer, d'orienter et

d'accompagner les jeunes et leurs familles dans le choix de leurs vacances et le cas échéant dans la recherche de financements.

Pour rappel, tous les jeunes dont les familles ont de faibles revenus pourront bénéficier de bons vacances de la ville en complément de ceux attribués par la CAF de Besançon.

c) Ateliers, autres activités

Une semaine «activités à la carte» sera proposée dans toutes les structures municipales la première semaine des vacances, du 5 au 9 juillet.

Les espaces jeunesse des structures tiendront une à deux fois par semaine des temps de permanence de rencontres et d'échanges sur les activités et projets des jeunes (mardi et / ou jeudi et / ou vendredi 17 h - 21 h).

Trois tournois de football seront organisés par les maisons de quartier les jeudis (18 h - 22 h) 15 juillet (Planoise), 29 juillet (Montrapon - Fontaine Ecu) et 12 août (Grette - Butte).

L'ASEP animera, avec le réseau des associations de cultures urbaines, des semaines d'activités autour du graff, de la danse ou de la musique, du 19 au 23 juillet au centre-ville et du 23 au 27 août à Vital'été. Autant d'ateliers qui prépareront les temps forts de «cultures urbaines» de l'événement jeunesse de septembre.

Un groupe de jeunes pourra participer également à une semaine d'atelier vidéo de l'opération «Star Ados» des Francas du Doubs, du 26 au 30 juillet (réalisation d'un court métrage).

Pour la participation à des stages d'activités sportives, la Ville continuera de soutenir l'accueil de loisirs de Vesontio Sports Vacances (via le CEJ) et les animateurs inciteront les jeunes des quartiers à y participer en juillet et fin août.

La programmation sera complétée par les activités du site de Vital'été à la Malcombe et des animations dans les quartiers «Un été en Ville», toutes destinées au «tout public» et qui feront l'objet d'une délibération à la prochaine séance du Conseil Municipal.

d) Jeunes de 18 à 25 ans

- séjours autonomes 18-25 ans

Les espaces jeunesse seront les lieux également où les jeunes adultes de 18 à 25 ans pourront bénéficier de «kits» de départs en séjours autonomes (sacs à dos avec chèques vacances, guides...) en déposant et préparant un projet de séjour (10 kits ont été commandés).

Chaque groupe devra déposer un projet de vacances et proposer sa candidature pour un accompagnement auprès d'une commission de validation et d'attribution des kits de départs.

Le règlement de ce dispositif est proposé en annexe.

Ces jeunes pourront en amont bénéficier également du dispositif A Tire d'AILE pour leur permettre de financer une partie de leur projet.

- Dispositif A Tire d'AILE

A noter qu'un potentiel de 150 bénéficiaires est prévu pour l'été sur des actions A Tire d'AILE : des accompagnements en animation sur les espaces précités (Vital'été, Chamars, Bains Douches, Piscine,...) mais aussi sur des actions dans les Logements-Foyers auprès des personnes âgées, etc.

e) Information jeunesse

Un point d'information jeunesse itinérant (co-animé en collaboration avec le CRIJ de Franche-Comté via le PIJ de Planoise), dans les quartiers et sur certains sites publics, permettra également d'orienter, d'inscrire et d'accompagner les jeunes vers les activités proposées de libre accès ou d'ateliers-stages, de sorties et de séjours, organisées l'été par la Ville ou tout autre organisme associatif. Ce point itinérant donnera lieu à des temps d'animations en particulier le vendredi à la piscine de Chalezeule.

En outre, une communication spécifiquement destinée aux adolescents, pour cet été, sera mise en place, comme l'année dernière : le Journal Topo du CRIJ consacrera une partie de son édition de juillet à la présentation du dispositif.

2 - Tarifs

Les espaces en accès libres et jeunesse sont gratuits. Il ne sera pas nécessaire de posséder la carte Accueil Jeunes année scolaire pour accéder aux activités d'été.

Pour les journées - sorties, une tarification unique de 4 € par sortie est proposée pour les jeunes Bisontins et CAGB (et 8 € pour les jeunes hors CAGB).

Les séjours proposés par la Ville et les partenaires associatifs seront fixés à 110 € les 5 jours pour les jeunes Bisontins et CAGB (et 220 € pour les jeunes hors CAGB) en sachant que les familles à Quotient Familial faible pourront bénéficier de bons d'Aides aux Temps Libres de la CAF (57,50 € maximum sur les 5 jours - soit pour le jeune 52,50 € minimum) et de bons Vacances de la Ville (32,50 € maximum sur les 5 jours - soit pour le jeune 20 € minimum).

Les bons Vacances de la Ville dont des jeunes pourraient être bénéficiaires pour leurs propres séjours organisés par la Ville elle-même seront directement déduits du tarif pratiqué.

3 - Financement et versement de subventions

Pour mener à bien les actions prévues ci-dessus, il est proposé de verser les subventions suivantes aux associations :

- Francas du Doubs : participation financière complémentaire de 8 500 € pour l'été (séjours 7 000 € + star ados 1 500 €)

- ASEP Cras-Chaprais : participation financière de 10 800 € (séjour 2 500 € + activités cultures urbaines 8 300 €).

En cas d'accord, la somme totale, soit 23 800 €, sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47041.

Budgets prévisionnels (hors valorisation des moyens permanents mobilisés) :

- Sorties : 8 500 €
- Séjours : 21 000 €
- Séjours autonomes - sacs à dos : 2 500 €
- Activités - ateliers - tournois : 11 000 €
- Information - animations jeunesse : 5 000 €.

La Ville prendra en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2010 de la Direction Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés et Maisons de Quartier.

La Caisse d'Allocations Familiales de Besançon participe au financement au titre du Contrat Enfance Jeunesse. La Ville a également sollicité le soutien financier de partenaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : l'Etat et le Département du Doubs.

Propositions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des activités à destination des adolescents pour l'été 2010, est invité :

- à décider le principe de leur mise en œuvre,
- à décider d'attribuer aux Francas du Doubs, au titre du partenariat, une participation financière complémentaire de 8 500 € pour l'été (séjours 7 000 € + star ados 1 500 €),
- à décider d'attribuer à l'ASEP Cras-Chaprais, au titre du partenariat, une participation financière de 10 800 € (séjour 2 500 € + activités cultures urbaines 8 300 €),
- à approuver les tarifs des activités municipales payantes et les déductions correspondantes de bons vacances délivrés par la Ville,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir avec les associations ASEP Cras-Chaprais et Francas du Doubs,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter et encaisser les aides financières de la CAF, de l'Etat, du Département du Doubs, de la CAGB et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type de projet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.